

**PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES SABLONS
SÉANCE DU MARDI 22 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 22 Juin 2021 à 19h00, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Philippe de l'Isle à Saint-Crépin-Ibouwillers, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Date de convocation : 08 Juin 2021

Conseillers en exercice : 28

Présents : 25

Votants : 26

Présents :

Mesdames Catherine HERMAN – Annie LEROY - Brigitte MAHEU – Sylvie COURTAUT (suppléante) – Nathalie RAVIER(suppléante) – Dominique MARGERIE – Carole DELANDE - et Messieurs Alain LETELLIER – Claude DEPLECHIN – Hervé VALLET – Olivier DUPUIS - Hervé LE MAREC – Jean-Sébastien DELAVILLE – Jean-Jacques THOMAS - Didier BOUILLIANT – Abdelafid MOKHTARI – Daniel CAUCHIES – Laurent CHEVALLIER - Gérard PETITJEAN-LUCAS (suppléant) – François DOUTRELEAU (suppléant) – Francis BOGAERT (suppléant) – Francis PAULIAN – Hervé LEFEBRE - Francis NOEL – Patrick LOUVET

Absents excusés :

.Messieurs Hervé DE KONINCK, Emmanuel PIGEON, Denis VANHOUTTE, Christian GOUSPY, , Christian NEVEU, Bruno CALEIRO, Benoît DAUTREMEPUS.

Pouvoirs :

Monsieur Eddie Vandenaabeele à Monsieur Hervé VALLET

Secrétaire de séance : Madame LEROY Annie est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2021-06 – Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 23 Mars 2021

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Syndical du 23 Mars 2021.

Délibération n°2021-07 – Compte Administratif 2020

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-Administratif de l'exercice 2020, soumis au vote par Monsieur Francis Paullian, Monsieur le Président s'étant retiré lors du vote.

Délibération n°2021-08 – Compte de Gestion 2020

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé par Monsieur DIEDRICH, receveur communautaire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2021-09 – Approbation du Budget Supplémentaire 2021

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Supplémentaire 2021 qui est équilibré à la somme de 3 559 648,67€uros (Trois Millions Cinq Cent Cinquante Neuf Mille Six Cent Quarante Huit Euros Soixante Sept Centimes)

Délibération n°2021-10 – Affectation des Résultats

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation du résultat de l'exercice 2020 à l'article 1068 pour 2 463 298,67 €uros.

Délibération n°2021-11 – Participation au financement de l'assainissement collectif – échelonnement des paiements – travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif Sources de la Troësne

Sur proposition de Monsieur le Président

Le Conseil Syndical, à l'unanimité

RAPPELLE que les tarifs de la participation au financement de l'assainissement collectif sur le territoire du SMAS sont les suivants :

4 000 €uros le montant forfaitaire de cette participation pour le raccordement d'une habitation avant déduction du remboursement de coût de branchement visé à l'article L 1331-2 du Code de la santé publique.

En cas de raccordement d'un ensemble de lots bâtis faisant l'objet d'un unique permis de construire ou de construction de logements collectifs, le montant forfaitaire de cette participation sera fixé à

3 000 (trois mille) €uros du 3ème au 9ème logement, à 2 500 €uros (deux mille cinq cents) du 10ème au 39ème logement, à 2 000 (deux mille) €uros du 40ème au 79ème logement et à 1 500 (mille cinq cents) €uros à partir du 80ème logement.

Pour le raccordement des bâtiments industriels ou commerciaux la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif à :

4 000 €uros jusqu'à 199 m² de surface de plancher

35 €uros/m² de 200 à 999m² de surface de plancher

30 €uros /m² de 1 000 à 1 999 m² de surface de plancher

25 €uros/m² de 2 000 à 4 999 m² de surface de plancher

20 €uros /m² au-delà de 5 000 m² de surface de plancher

La surface prise en compte dans le calcul de cette participation est la surface de plancher déduction faite des surfaces de stockage et d'atelier.

DÉCIDE que le paiement de cette participation, uniquement dans le cadre du déploiement des réseaux d'assainissement dans les communes de Monts, Neuville-Bosc, Fleury, Fresne Léguillon, Senots, Pouilly, Saint Crépin Ibouvillers (Montherlant), Valdampierre, Montchevreuil (Fresneaux-Montchevreuil), Le Mesnil Théribus et Jouy sous Thelle, interviendra pour 25 % de la somme due lors du raccordement effectif du bâtiment au réseau d'assainissement collectif, pour 25 % 6 mois après le raccordement, 25 % 12 mois après le raccordement et le solde de 25 % 18 mois après le raccordement.

PRÉCISE qu'en cas de vente du bâtiment raccordé, l'intégralité des sommes restant dues sera demandée immédiatement.

Délibération n°2021-12 – Groupement de Commandes – travaux de réseaux Ivry le Temple – Monts et Neuville-Bosc

Vu le projet de convention de groupement,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec le Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons et le SIAEP de Fresne Léguillon, une convention de groupement de commande relative à l'établissement d'un accord cadre pour la réalisation de travaux de réseaux à Ivry le Temple, Monts et Neuville-Bosc.

Délibération n°2021-13 – Demande de subventions

Le procès-verbal de la séance du 22 Juin 2021 est composé des 8 délibérations suivantes :

- **Délibération n°2021-06** – Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 23 Mars 2021
- **Délibération n°2021-07** – Compte-Administratif 2020
- **Délibération n°2021-08** – Compte de Gestion 2020
- **Délibération n°2021-09** – Approbation du Budget Supplémentaires 2021
- **Délibération n°2021-10** – Affectation du résultat
- **Délibération n°2021-11** – PFAC (participation au financement de l'assainissement collectif)Échelonnement des paiements -travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif Sources de la Troësne.
- **Délibération n°2021-12** – Groupement de commandes – travaux de réseaux – Ivry le Temple – Monts et Neuville-Bosc.
- **Délibération n°2021-13** – Demande de subventions